

mis par moi (*ou par, nom de la compagnie*) à bord (*ou destinés à être mis à bord*) du
 dont est maître, (*variez ces mots suivant le cas,*) et consignés à à dans la province du
 Canada; que je n'ai pas envoyé et que je n'enverrai point d'autre facture des dits effets,
 denrées et marchandises, et que je ne crois pas qu'il en existe d'autre; que la dite
 facture contient une évaluation juste et fidèle des dits effets, denrées et marchandises
 d'après leur valeur vénale en argent sur les principaux marchés de (*insérez le nom du*
pays d'où les effets ont été exportés en cette province, ou employez d'autres mots pour
exprimer les faits) au temps où ils ont été ainsi exportés, (*ou lorsqu'ils ont été ainsi*
embarqués, ou maintenant,) et qu'ils n'ont pas été réellement achetés par moi (*ou nous*)
 ou pour mon (*ou notre*) compte,—ou (que la dite facture contient un état juste et
 fidèle du coût réel des dits effets, denrées et marchandises et de leur valeur vénale
 sur les principaux marchés de (*insérez le nom du pays d'où les effets ont été exportés*
en cette province, ou employez d'autres mots analogues pour exprimer les faits) au temps
 où ils ont été achetés pour mon (*ou notre*) compte; et que rien n'a été caché ou
 supprimé dans la dite facture ou autrement, qui puisse frustrer Sa Majesté la Reine de
 la Grande-Bretagne et d'Irlande d'aucune partie des droits qui seront légalement dus
 en Canada sur les dits effets, denrées et marchandises. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté (*ou affirmé*) devant moi, ce jour de mil huit cent
 (*Signature,*)

Collecteur.

ou

Consul Britannique à
 (*ou suivant le cas.*)

La formule d'aucun de ces serments ou affirmations pourra être changée de manière
 à rencontrer les exigences du cas, et le serment ou affirmation sera suffisant, pourvu
 que les faits nécessaires y soient distinctement mentionnés, et qu'ils soient assermentés
 ou affirmés.

NOMINATION d'un PROCUREUR ou AGENT.

Province du Canada.

Sachez tous par ces présentes, que nous A. B. & Cie., avons nommé et nommons
 par ces présentes C. D. de (*résidence, profession, etc.*) pour être notre
 vrai et légitime procureur et agent, pour transiger pour nous et en notre nom, toutes
 affaires que nous pouvons avoir avec le collecteur au dit port de , ou
 relativement au département des douanes au dit port, et pour exécuter, signer, sceller
 et délivrer pour nous et en notre nom, toutes obligations, entrées et autres instruments
 par écrit relatifs à aucune telle affaire comme susdit; ratifiant et confirmant par les
 présentes tout ce que notre dit procureur et agent fera relativement aux prémisses. En
 foi de quoi nous avons signé ces présentes, et les avons scellées et délivrées comme
 étant notre acte et fait, à dans la dite province, ce
 jour de mil huit cent

A. B. ET CIE. [L. S.]

par
 un des associés de la dite compagnie.

En présence de E. F.
 et G. H.